

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le huit décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -
Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -
Catherine MOREL -

ABSENTS : Lionel PEYRELONG

EXCUSES : Séverine CELLE - Jean-Baptiste SANGLARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Clôture du budget annexe du Lotissement Charigou 2

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de clôturer le budget annexe du Lotissement Charigou 2 car tous les lots ont été vendus et qu'il faut reverser le résultat au budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la clôture du budget annexe du Lotissement Charigou 2 au 31 décembre 2022,
- **Décide** de reverser l'excédent sur le budget de la commune après approbation du compte administratif et du compte de gestion.

Fait et délibéré en Mairie
le 16 décembre 2022

Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20221216-22_12_02-DE
Reçu le 20/12/2022